



Problèmes odeurs parties communes

Par **Marionnette43**, le **30/04/2022** à **13:48**

Un occupant de ma résidence a une hygiène "douteuse" ce qui conduit des problèmes d'odeurs très fortes dans les parties communes et dans les poubelles. C'est une personne seule qui visiblement a des difficultés. Nous en avons parlé au maire de la commune ainsi qu'à l'assistante sociale. Il nous a été répondu que le syndic devait faire un courrier recommandé avec AR à l'occupant, pour lui enjoindre de modifier cette situation. Le syndic ne semble pas vouloir coopérer. Que pouvons-nous faire dans ce cas?

Par **youris**, le **30/04/2022** à **15:19**

bonjour,

s'agit-il d'un locataire ou d'un copropriétaire ?

pourtant le maire a certains pouvoirs et obligations en matière de salubrité publique.

Aux termes de l'article L. 2212-1 du code général des collectivités territoriales, le maire est chargé de la police municipale. Et d'après l'article L. 2212-2 du même code, la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la **salubrité publiques**.

avis personnel, je comprends les réticences du syndic dont ce n'est pas la mission, et encore moins si c'est un locataire qui n'a aucun rapport juridique avec le syndic.

salutations